

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Transport et traitement du bois et de ses dérivés provenant des centres de recyclages de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les marchés n°130267R (Lot 1), n°130268R (Lot 2) et n°130269R (Lot 3) permettent d'assurer le transport et le traitement du bois et de ses dérivés reçus sur les centres de recyclage communautaires.

Ces trois marchés arrivant à leur terme au mois d'octobre 2015, et afin d'assurer la continuité du service public, une nouvelle consultation doit être lancée en vue de la poursuite de cette prestation. En effet, Bordeaux Métropole recevant du bois et ses dérivés sur ses différents centres de recyclage, ces marchés permettent de procéder à leur traitement et valorisation.

Afin de procéder au renouvellement de ces marchés, les services métropolitains ont mis au point les documents de la consultation dans le but de lancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence.

Afin, d'une part, de limiter les trajets des véhicules métropolitains assurant l'évacuation journalière des bois provenant des centres de recyclage et, d'autre part, de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, la prestation porte sur trois lots géographiques distincts.

LOTS	DESIGNATION
Lot 1 (SECTEUR 1)	Transport et Traitement du bois et des dérivés provenant des centres de recyclage métropolitains d'Ambès, Ambarès, Bassens, Bordeaux-Bastide, Bordeaux-Paludate et Bordeaux-Surcouf.
Lot 2 (SECTEUR 2)	Transport et Traitement du bois et des dérivés provenant des centres de recyclage métropolitains de Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac Gutemberg, Pessac-Bourgailh et Mérignac.
Lot 3 (SECTEUR 3)	Transport et Traitement du bois et des dérivés provenant des centres de recyclage métropolitains de Saint Médard, Eysines, Le Taillan, Bruges et Blanquefort.

Cette consultation s'est faite sous la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3^e alinéa, 57 à 59 du code des marchés publics. Cet appel d'offres a pris la forme d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, avec un maximum en tonnage, qui est de 8 000 tonnes par an pour chacun des 3 lots. Ce seuil maximum est identique sur les 3 périodes de reconduction. La mise en concurrence a été lancée au niveau européen eu égard au montant de l'estimatif interne sur 4 ans :

- Lot 1 : 180.970 € HT / an soit 723.880 € sur les 4 ans
- Lot 2 : 227.603 € HT / an soit 910.412 € sur les 4 ans
- Lot 3 : 181.239 € HT / an soit 724.956 € sur les 4 ans

(Soit une estimation moyenne totale de 2.359.248 € HT sur la durée totale du marché)

Les marchés seront conclus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (soit 4 ans au total).

Les marchés seront conclus sur la base de prix unitaires révisables semestriellement.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 3 septembre 2015, a décidé d'attribuer les marchés correspondants à l'entreprise suivante :

- Lot 1 : entreprise VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 104 816 € HT
- Lot 2 : entreprise VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 114 311 € HT
- Lot 3 : entreprise VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 82 440 € HT

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 011, article 611.

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise ci-dessus référencée attributaire de chaque lot, ayant émis les offres économiquement les plus avantageuses à l'issue de la procédure de passation avec publicité européenne.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

Vu le Code des marchés publics, notamment ses articles 33 3^e alinéa, 57 à 59 et 77,

Vu la décision de la CAO en date du 3 septembre 2015 attribuant les lots 1, 2 et 3 à l'entreprise VEOLIA,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire de procéder au transport et à la valorisation du bois et de ses dérivés provenant des centres de recyclage de Bordeaux Métropole,

Qu'afin de répondre à ce besoin, une consultation publique a été organisée,

Que cette consultation publique, eu égard à l'estimation financière des services métropolitains, a pris la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,

Que par sa décision en date du 3 septembre 2015, la CAO a attribué les lots 1, 2 et 3 à l'entreprise VEOLIA,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés allotis avec l'entreprise attributaire précitée;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés allotis avec l'entreprise attributaire suivante, ayant émis les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : entreprise VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 104 816 € HT
- Lot 2 : entreprise VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 114 311 € HT
- Lot 3 : entreprise VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 82 440 € HT

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 011, articles 611.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2015

M. DOMINIQUE ALCALA